

PASCALE BOISTARD SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DES DROITS DES FEMMES

MARTINE PINVILLE
SECRETAIRE D'ETAT AU COMMERCE, A L'ARTISANAT,
A LA CONSOMMATION ET A L'ECONOMIE SOCIALE ET
SOLIDAIRE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.femmes.gouv.fr

www.economie.gouv.fr

Paris, le 25 Janvier 2016 N° 1153

Pascale BOISTARD et Martine PINVILLE sont intervenues au Forum Parité de CCI France, organisé en vue des prochaines élections consulaires

Pascale BOISTARD, Secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes et Martine PINVILLE, Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire ont participé, ce lundi 25 janvier, au forum organisé par CCI France, établissement national des Chambres de Commerce et d'Industrie, intitulé « FEMMES D'ENTREPRISES, Quels engagements pour quelle représentation ? »

Ce forum qui rassemblait notamment des représentants de CCI et d'organisations patronales, ainsi que des cheffes d'entreprise, avait un triple objectif :

- valoriser les femmes d'entreprises engagées dans la vie publique ;
- encourager les rapprochements entre CCI, organisations patronales et réseaux de cheffes d'entreprise :
- inciter les femmes cheffes d'entreprise à se porter candidates aux élections consulaires de 2016 et à siéger en plus grand nombre au sein des instances du réseau en se basant sur la représentation réelle parmi les chefs d'entreprise.

En effet, la proportion des femmes élues au sein des CCI n'a été que de 12 % lors des élections de 2010 avec de fortes disparités selon les catégories : 21 % dans la catégorie commerce, 14 % dans la catégorie services et seulement 10 % dans la catégorie industrie. Cette représentation a très peu progressé par rapport aux élections de 2004.

Les mandats doivent pourtant refléter la place des femmes qui représentent actuellement 45 % de la population active et 30 % des créateurs et des chefs d'entreprises. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a souhaité inverser cette tendance par une politique ambitieuse en faveur de la représentation féminine : la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes modifie le scrutin des membres des CCI en introduisant l'obligation de mixité des binômes titulaires-suppléants candidats aux CCI de région.

Pascale BOISTARD et Martine PINVILLE ont eu l'occasion de réaffirmer la nécessité d'une politique volontariste en matière de parité dans les instances de gouvernance afin que les femmes puissent pleinement prendre part à la politique économique. Elles ont également salué l'effort nécessaire déjà engagé par l'ensemble du réseau consulaire pour donner plus de place aux femmes.



Ce forum a également été l'occasion pour la secrétaire d'Etat chargée du Commerce et de l'Artisanat d'adresser un message d'encouragement aux CCI qui doivent rationaliser leur organisation pour l'adapter à la nouvelle carte régionale du pays. Elle a d'ailleurs rappelé que l'ordonnance et le projet de loi relatifs aux réseaux des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat les dotent des outils nécessaires à l'accomplissement de cette mutation. Elle a également souligné l'importance du rôle des CCI dans l'accompagnement des entreprises mais aussi pour développer l'apprentissage et la création d'entreprise, deux leviers essentiels pour l'emploi, à l'instar des mesures annoncées par le Président de la République le 18 janvier dernier lors de ses vœux aux acteurs économiques.

Pascale BOISTARD: « L'égalité femmes-hommes n'est pas qu'un principe éthique et politique, c'est aussi un critère d'efficacité de nos politiques économiques, sur le long terme. Suppléant et vice-président ne sont pas les seuls termes à envisager au féminin. Les femmes doivent aussi être titulaires et présidentes. Nous sommes à vos côtés pour que vous puissiez y parvenir ».

Martine PINVILLE: « La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes est la traduction de la politique ambitieuse du Gouvernement en faveur de la représentation féminine en introduisant un binôme titulaire-suppléant mixte à l'élection des membres des Chambres de Commerce et d'industrie régionales (CCIR). Le prochain renouvellement général qui aura lieu à la fin de cette année sera l'occasion d'appliquer rapidement cette disposition.

Je veux souligner que le réseau des CCI a pris toute la mesure de cet enjeu en lançant des actions dans ce sens avant même le vote de la réforme relative aux réseaux des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat. Il s'agit désormais de concrétiser cette dynamique en suscitant des vocations chez les femmes entrepreneures et en leur accordant des places de choix dans les binômes »

Contacts presse:

Cabinet de Martine PINVILLE : 01 53 18 44 41 – sec.secacess-presse@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Pascale BOISTARD : 01 40 56 75 78 – <u>cab-ddf-presse@femmes.gouv.fr</u>